



## **Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 mai 2022**

**Affiché le 23/05/2022 en application de l'article L. 2121-25  
du Code général des collectivités territoriales**

Téléphone : 05.55.88.17.08

Télécopie : 05.55.88.36.50

### **Approbation de la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par délibération du 28 juillet 2021, le conseil municipal a prescrit la modification simplifiée n°3 du PLU afin de faire évoluer son règlement et d'autoriser, sous certaines conditions, l'extension ou la construction de bâtiments agricoles pour les exploitations existantes situées en zone urbaine. Le projet a été mis à la disposition du public pendant un délai d'un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Cette procédure étant conduite à son terme, le conseil municipal a approuvé à la majorité (2 abstentions) la modification simplifiée n°3 du PLU.

### **Approbation de la révision allégée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le PLU actuel comportait un espace boisé classé (EBC) le long du ruisseau situé en contrebas de l'école maternelle. Les limites de cet EBC empiétaient sur la réserve foncière communale située sur la parcelle cadastrée section EB n°126, sans qu'il existe de plantation à cet endroit. Le conseil municipal, par délibération du 28 juillet 2021, a prescrit la révision allégée n°4 du PLU, afin de mettre cet EBC en adéquation avec la réalité des boisements et de permettre la construction d'un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 13 ans aux abords de l'école maternelle. Cette procédure ayant fait l'objet d'une enquête publique et étant arrivée à son terme, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la révision allégée n°4 du PLU.

### **Mise à jour du tableau des emplois**

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2022 portant modification du tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, le tableau des emplois est modifié pour supprimer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet et un emploi de rédacteur à temps complet. Adopté à l'unanimité.

### **Création d'un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

L'agent en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et de la planification d'urbanisme ayant présenté une demande de mutation, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, permettant de pourvoir à son remplacement.

### **Ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural**

Le chemin rural dit de la Serbe, bien classé dans le domaine privé de la commune, fait l'objet d'un désintéret durable du public qui ne l'emprunte plus comme voie de passage. Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ouverture d'une d'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de la Serbe.

## **Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif aux conséquences dommageables de travaux de déplacement d'un bassin privé de collecte des eaux de pluie.**

---

Des propriétaires indivis ont fait réaliser, sur un terrain leur appartenant, l'enlèvement d'un bassin et sa substitution par un nouveau qui se montrera déficient, à telle enseigne que l'ensemble des eaux pluviales, provenant notamment de la voie communale située à proximité, ont été réceptionnées dans le nouveau réservoir qui s'est avéré insuffisant pour les recevoir. Les travaux complémentaires effectués par les propriétaires indivis n'ont pas permis de résoudre le problème et les eaux ont débordé pour aller se répandre sur la propriété voisine. Afin de résoudre à l'amiable ce problème, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la signature d'un protocole d'accord transactionnel qui engage la commune à réaliser les ouvrages nécessaires pour capter les eaux en provenance de la voie communale et l'indivision à ne pas poursuivre la commune relativement à ces ouvrages.